

**CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

Validité : 12 mois

Coût : 50\$

Emplacement des travaux

Adresse : _____

Identification du propriétaire ou requérant

(Si vous n'êtes pas propriétaire, veuillez fournir une procuration de ce dernier)

 même qu'emplacement des travaux

Nom : _____ Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Travaux projetés Résidentiel Commercial Agricole Autre**La demande de permis doit comprendre**

- Un plan ou croquis d'implantation à l'échelle, [préparé par un professionnel](#)
- Un plan de construction (ou de rénovation) à l'échelle indiquant les 4 élévations avec les ouvertures (portes et fenêtres) et pente de toit, [préparé par un professionnel](#)
 - Type de fondation : _____
 - Matériaux extérieurs (murs et toit) : _____
- Une demande de permis pour les installations septiques et un certificat de conformité d'un professionnel démontrant la conformité des installations
- Une demande de permis pour un puits (si non existant, sinon fournir un plan d'implantation)
- Pour bâtiment commercial, fournir une documentation détaillée des usages projetés
- Pour bâtiment agricole avec élevages de bêtes, fournir un rapport d'un agronome pour les distances séparatrices pour les odeurs

Exécutant des travaux Propriétaire ou Entrepreneur ↓ (ajouter les informations requises)

Nom de l'entreprise : _____

Date prévue de début
des travaux :Date prévue de fin des
travaux :

N° RBQ : _____

Nom du responsable : _____

- Coût estimé des travaux (main d'œuvre et matériaux) : _____

Informations additionnelles**Déclaration du propriétaire ou requérant**

Je soussigné : _____ Date : _____

- Déclare et que les renseignements fournis sont complets et véridiques.
- De plus, je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

SOUMETTRE**N'oubliez pas d'ajouter vos documents à joindre lors de l'envoi de votre courriel**

la Loi sur les Ingénieurs et/ou Architectes

Obligation d'obtention d'un plan scellé par un architecte :

- 1) Une résidence unifamiliale dépassant deux étages ainsi qu'une superficie brute totale des planchers supérieurs à 600 m²;
- 2) Une habitation multifamiliale de plus de quatre unités,
- 3) Un établissement commercial, agricole, commercial ou industriel ayant, après réalisation des travaux, une hauteur de bâtiment dépassant deux étages et/ou une superficie brute totale des planchers supérieurs à 300 m²;

Obligation d'obtention d'un plan scellé par un ingénieur :

- a) Un établissement industriel
- b) Un silo ou un ouvrage de stockage de déjections animales, ayant, après réalisation des travaux:
 - i. plus d'un étage, des poteaux d'ossature extérieure de plus de 3,6 mètres de hauteur, une aire de bâtiment de plus de 600 m² et une hauteur de plus de 6 mètres calculée à partir du niveau moyen du sol jusqu'à son faite;
 - ii. De plus de deux étages et une aire de bâtiment de plus de 150 m²